

8

Problématique du travail des enfants et stratégies de survie au Congo Brazzaville

Etanislav Ngodi

Le Congo Brazzaville connaît actuellement une situation fortement marquée par les effets des crises socio-économiques et des mutations culturelles d'une part, et d'autre part, par les conséquences des conflits armés de ces dernières années. Cette dynamique interne a entraîné le développement du secteur informel en milieu jeune. Le travail des enfants qui s'inscrit dans ce contexte semble lié aux stratégies de survie et d'accumulation. L'ampleur du phénomène demeure difficile à évaluer, compte tenu de l'absence des travaux en sciences sociales sur la complexité du phénomène des enfants et surtout des données statistiques. D'où l'intérêt de cette contribution qui se propose d'examiner la place du travail des enfants dans les dynamiques économiques et sociales au Congo, en relation avec la pauvreté et les stratégies de survie des enfants.

Au regard de l'émergence d'un système de débrouillardise, un questionnement apparaît nécessaire pour comprendre les dynamiques et les perspectives historiques sur le rôle des enfants dans le processus du travail. Trois questions peuvent constituer l'ossature de ce travail : Pourquoi le travail des enfants au Congo Brazzaville ? Quelles sont les activités qui concourent aux stratégies de survie des enfants ? Quel est le rôle de l'État et la place des législations face à ce fléau social ?

Ambiguïté et contexte du travail des enfants au Congo Brazzaville

Défis d'une approche méthodologique

Le problème du travail des enfants au Congo Brazzaville montre la nécessité de disposer des statistiques plus précises et détaillées. Or, à notre parfaite connaissance, les sources disponibles ne sont généralement pas adaptées pour mieux saisir l'ampleur du phénomène. Il y a quelques années, le Bureau International du Travail (BIT) avait publié le chiffre de 250 millions d'enfants au travail dans le monde. Ce

chiffre a été repris dans nombreuses publications et par diverses organisations pour stigmatiser le phénomène. Ces données ont montré la nécessité de disposer de statistiques actualisées pour les différents pays.

Au Congo, l'analyse du marché du travail se heurte à la faiblesse de l'information statistique disponible. Les sources statistiques classiques (recensements, enquêtes) ne sont généralement pas adaptés pour saisir le travail des enfants. L'analyse s'observe à trois niveaux.

- En premier lieu, l'information relative au travail des enfants est fragmentaire. Les investigations réalisées par des services statistiques (CNSEE, ONEMO) sont fort peu nombreuses et ne permettent surtout pas de mieux explorer le phénomène. Les recensements et enquêtes auprès des ménages ne tiennent pas souvent compte de la contribution des enfants. Cela s'explique par plusieurs raisons : tout d'abord l'enfant est défini comme une personne de moins de 18 ans conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989) et à la Convention 182 du BIT sur les pires formes de travail de l'enfant (1999). En conséquence, le travail des enfants est souvent minoré. Ensuite, les questions sur l'activité telles que définies dans les questionnaires des recensements ne s'adressent souvent qu'aux personnes au-dessus d'un certain âge. Ce qui complexifie d'ailleurs le phénomène. Enfin, l'attention accordée souvent aux enfants de la rue comme groupe cible engagé dans le marché du travail.

- En second lieu, les insuffisances conceptuelles contribuent à renforcer la faiblesse quantitative de l'information statistique relative au travail des enfants. La définition de l'enfant tient compte des dispositions législatives, fixant l'âge de 18 ans. Quant au travail, il découle qu'il s'agit des activités économiques au sens de la comptabilité nationale, c'est-à-dire que le travail couvre toutes les activités destinées à une production qui sera soit commercialisée, soit auto-consommée. D'après l'UNICEF, une distinction devrait être établie entre le travail acceptable et le travail intolérable qui participe à l'exploitation sociale de l'enfant. En effet, le travail acceptable procure à l'enfant assurance et fierté, assure sa formation même si par ailleurs il ne préserve pas « sa scolarité, son repos et son loisir ». Le travail intolérable par contre considéré comme les pires formes de travail des enfants entrave le développement physique et mental de l'enfant.

- En troisième lieu, la précarité des informations est accentuée par l'incertitude méthodologique des études disponibles. D'une part, la représentativité des échantillons n'est pas toujours assurée et d'autre part, l'exploitation des données demeure parfois très partielle, faute de méthodologies.

Aujourd'hui, l'insuffisance des données chiffrées ne permet pas d'avancer des chiffres sur le nombre d'enfants impliqués dans le marché du travail au Congo Brazzaville. L'absence des enquêtes nationales n'offre donc pas la possibilité de quantifier et/ou mesurer l'importance du travail des enfants, sa distribution géographique et les tendances de son développement dans le pays. Dans les quelques rapports disponibles, on note deux approches. D'un côté, l'approche protectionniste défendue par

les organisations du système des nations unies (UNICEF, Banque Mondiale, FNUAP) qui abordent le travail des enfants sous l'angle de l'exploitation et de la victimisation et de l'autre l'approche socio-économique qui sous-tend le travail des enfants dans le cadre surtout des stratégies de la socialisation. On présente très souvent les enfants comme des couches marginalisées et exclues des processus économiques et qui cherchent des moyens d'assurer leur subsistance et atténuer les conditions d'extrême pauvreté. Ce qui fait intervenir la notion de stratégies de survie, appréhendée comme une nouvelle méthodologie de recherche qui permet de rendre compte et interpréter les activités des enfants.

L'ambiguïté du phénomène du travail des enfants nécessite une approche interdisciplinaire. La multiplication des activités, la mobilité des enfants et les difficultés liées aux définitions des concepts sont autant de problèmes d'ordre méthodologique.

Spécificités nationales et travail des enfants

Le travail des enfants au Congo Brazzaville trouve sa place dans un contexte de crise généralisée. La compréhension des dynamiques de ce fléau social nécessite la mise en perspective de la situation socio-économique et politique des années 1980 et 1990. Il convient de ce fait de distinguer le cadre macro-économique du Congo, la crise socio-culturelle et les crises politiques successives.

Contexte socio-économique

Le travail des enfants au Congo constitue la conjoncture de plusieurs éléments déterminants. le phénomène peut être appréhendé à travers multiples facettes. En effet, le contexte macro-économique issu des programmes d'ajustement structurel des années 1980, les rigidités structurelles et l'absence relative des politiques de l'emploi ont contribué à exacerber les déséquilibres sur le marché du travail. Ce contexte caractérisé surtout par la récession économique, les migrations des ruraux vers les centres urbains et l'inadaptation du système éducatif ont aggravé la crise. La réorientation de la politique économique a eu des répercussions sensibles sur l'emploi. D'une part, les licenciements liés à la restructuration du secteur para-public favorisent le chômage et d'autre part, des mesures de limitation des recrutements à la fonction publique aggravent le désœuvrement des couches sociales.

Le contexte macro-économique de l'économie a exercé de puissants effets sur le marché du travail. Il a contribué à réduire les revenus de plusieurs groupes vulnérables. Le ralentissement du processus économique explique la mise en œuvre au cours des années 1980 des programmes d'ajustement structurels avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale. Ces programmes remettent en cause l'intervention de l'État dans le domaine économique et social, par le biais d'une régulation conjoncturelle et d'une normalisation structurelle. Ce rééquilibrage macro-économique a affecté tout le secteur public. Les différentes réformes macro-économiques mises en œuvre sous forme de programmes d'ajustement structurel ont en effet imposé des restrictions budgétaires drastiques à l'État, obligé de se désengager des charges sociales. La crise de ces programmes s'est traduite par des déséquilibres budgétaires,

l'aggravation de la dette, le désengagement de l'État, le développement du secteur informel. Il s'ensuit la suppression des emplois, l'arrêt des recrutements dans la fonction publique, les licenciements. Ce qui va sans doute avoir des incidences dans la gestion des familles. À cet égard, la rue apparaît comme un espace de bien-être, de développement de sociabilité, d'apprentissage et de travail pour les acteurs sociaux, dont les enfants.

Dès lors, les modèles de vie deviennent de plus en plus dépravés, créant du coup des conditions qui rendent difficile l'expression des groupes sociaux. La précarité socio-économique, la dégradation des conditions scolaires, le manque d'insertion sociale, la dépravation des mœurs et des valeurs morales, l'alcoolisme et le tabagisme sont autant de manifestations de cette crise multisectorielle. Le chômage et la généralisation de la crise entraînent des comportements anormaux dans la société congolaise : placement des enfants, exploitation du travail des enfants, prostitution, etc.

Les rapports sont de plus en plus mercantilisés du fait de la promotion des valeurs inadaptées à l'idéal humain. Cette dégradation des valeurs morales de référence s'empire avec les conflits armés. Les différentes crises politiques en effet ont accentué la détérioration du contexte macro-économique, la destruction du tissu social et les principales unités de production. C'est ce contexte ambigu qui permet d'envisager la problématique du travail des enfants au Congo Brazzaville. Les enfants évoquent dans le marché du travail, le moyen de faire face aux conditions de vie difficiles, à la misère des parents, au manque de soutien et à la survie. L'économie des moyens consiste à travailler pour le bien être de tous. Le processus du travail des enfants intervient dans les relations de survie, de sociabilité et de reproduction sociale.

Déliquescence de l'État

Dans le contexte du cheminement du développement du Congo et de l'évolution récente de l'environnement macro-économique, l'appréciation du marché du travail en liaison avec la pauvreté revêt une importance particulière. En effet, la précarité de la situation économique et sociale a entraîné la déconfiture de l'État au Congo. Le ralentissement de la transition économique, aggravé par la faiblesse administrative et institutionnelle à gérer la crise a eu des répercussions énormes dans la vulnérabilité des enfants : pauvreté des parents, manque de soutien, émigration et/ou chômage.

La force la plus puissante qui a poussé les enfants à un travail dangereux et débilisant sera donc l'exploitation de la pauvreté. Pour une famille pauvre, la petite contribution du revenu d'un enfant ou l'aide qu'il apporte à la maison et qui permet à ses parents d'occuper un emploi peut faire toute la différence entre la faim et la satisfaction des besoins élémentaires. Les parents des enfants qui travaillent sont souvent sans emploi ou sous-employés, et ils recherchent désespérément un travail qui leur procure des revenus sûrs. Alors, pourquoi est-ce à leurs enfants qu'on offre un emploi ? Parce qu'on peut payer les enfants moins cher ; parce qu'ils sont plus dociles, plus malléables (on peut en général leur demander tout ce qu'on veut ; ils

remettent rarement en question l'autorité) ; parce qu'ils risquent moins de s'organiser contre l'oppression et ne répondent pas aux coups. (UNICEF 1997).

La vulnérabilité des enfants permet de voir la dimension symbolique et instrumentale des pratiques de survie des enfants pour s'accommoder de la culture de débrouillardise. Le travail permet le développement du processus de sociabilité, d'apprentissage, de socialisation et d'affiliations diverses. L'influence des variables socio-économique des ménages semble nécessaire. Le taux de pauvreté très élevé dans les ménages entraîne le processus d'instabilité familiale. Il s'ensuit des divorces, le manque de ressources, l'encouragement des enfants à intégrer le processus du travail et les dislocations multiples. L'incapacité des ménages à satisfaire leurs besoins essentiels met à profit la main-d'œuvre infantile. La déstructuration familiale a une grande influence sur le travail des enfants. Dans les conditions de précarité économique, il est clair que le travail précoce devient un impératif qui s'impose. Le manque de soutien justifie l'implication des enfants dans le processus du travail.

Plusieurs recherches à travers le monde ont débouché sur la conclusion selon laquelle, la pauvreté est la cause principale du travail des enfants et des jeunes. (Bernard Schlemmer 1996). La pauvreté est généralement avancée pour légitimer le travail des enfants. En effet, dans la plupart des pays en développement, l'incidence des crises économiques a eu pour conséquence le développement du secteur informel et le recrutement de la main-d'œuvre infantile. Dans le cas du Congo, du fait de la pauvreté, de nombreux parents n'hésitent pas à abandonner leurs enfants ou de les inciter dans le processus du travail. La socialisation de l'enfant par le travail fait de la pauvreté une véritable monnaie d'échange de la misère des parents. Ce qui induit une demande importante d'enfants dans la perspective de satisfaire les besoins élémentaires de la famille.

Le désengagement de l'État du secteur socio-économique va entraîner l'accentuation des déséquilibres sur le marché du travail, inhérents à la déstabilisation de l'économie, l'expansion de l'emploi dans le secteur informel. Dans ce contexte, l'existence du phénomène du travail des enfants peut être imputable à la déscolarisation et non scolarisation des enfants. La baisse du taux de scolarisation au cycle primaire ces dernières années passant de 98,6 pour cent en 1987 à 79 pour cent en 1998 démontre la situation de récession économique généralisée. Les couches défavorisées deviennent les candidats potentiels et effectifs du travail précoce. La déscolarisation et la non scolarisation trouvent leurs origines aux récents développements de la crise socio-économique des années 1980 qui a plongé le Congo dans le marasme économique, les ruptures salariales, les réformes structurelles austères et aux conflits socio-politiques depuis 1993.

La perception de l'école par les groupes sociaux n'est pas toujours positive. La décision d'envoyer un enfant à l'école n'est pas seulement une question de dépenses, mais aussi une question de coût indirect substantiel en termes de travail. L'accès à l'école et l'obtention d'un diplôme ne garantissent pas de trouver un emploi au Congo. C'est pour ces raisons que certains parents ne perçoivent pas la nécessité de continuer à envoyer leurs enfants à l'école, mais préfèrent les orienter vers

l'apprentissage d'un métier (menuiserie, maçonnerie, artisanat, commerce, etc.) au détriment de la scolarisation.

Les conflits armés

Depuis 1990, on assiste à plusieurs bouleversements et recompositions internes au Congo Brazzaville. Les avatars du système des partis uniques, l'endettement progressif, le bidouillage politique, la dénaturation des pouvoirs, la prédation et la criminalisation de l'économie du fait des programmes d'ajustement structurels et de la corruption, les conflits armés ont participé à la faillite de l'État congolais. La violence est apparue comme un mode de production, de redistribution du pouvoir, un moyen de sécurisation économique, un circuit d'ascension politique et de recomposition des élites. Ce qui va sans doute contribuer à fonder une rupture sociale dans le champ politique, l'échec de la socialisation, la perte des valeurs, les inégalités du développement et la marginalisation des couches sociales. La dynamique de la gestion harmonieuse et intégratrice des contradictions politiques conduit à la mise en place des stratégies de reclassement, de revalorisation et d'intégration dans le système global de survie des groupes sociaux. La croissance de la pauvreté, l'aggravation des déficits budgétaires, la progression rapide du chômage, la réduction des dépenses sociales viennent s'ajouter à la désalarisation et la mort de l'État providence.

La crise de l'État sous ses différents aspects amène dans les rues des cohortes de désœuvrés, accélérant de ce fait le phénomène du travail des enfants. Les conflits armés ont donc accéléré le phénomène du travail des enfants.

Activités et conditions de travail des enfants au Congo Brazzaville

Le travail des enfants au Congo Brazzaville a atteint ces dernières années des proportions inquiétantes suite à la démission de l'État et à l'ampleur du désastre économique. Ceci est d'autant plus vrai que les activités enfants liées à la survie se développent de manière dangereuse et incontrôlée dans les différents centres urbains congolais. Les marginalisés ne savent plus à quel saint se vouer pour survivre. D'où la restauration de l'appareil étatique est un impératif qui s'impose.

Problèmes de classification des activités

La classification des activités des enfants dans les centres urbains congolais paraît complexe. Dans l'accroissement des activités informelles à Brazzaville, les enfants jouent un rôle moteur. On ne peut compter la quantité inquiétante d'enfants qui travaillent dans la rue et pratiquent ce qu'il convient d'appeler les petits métiers du secteur informel. Les enfants et les jeunes y trouvent dans le secteur informel un moyen de survie et de repositionnement. Ce secteur joue un rôle d'adoption et d'accueil des migrants et des marginalisés des centres urbains.

Les enfants travailleurs sont constitués par des garçons et filles. Mais la proportion la plus importante est celle des garçons (70 pour cent). La plupart des enfants travaillent, d'une manière ou d'une autre. Le type de travail qu'ils effectuent varie

selon les sociétés et les époques. Le travail peut être une partie essentielle de l'éducation d'un enfant et un moyen de transmission d'un précieux savoir-faire parental. Dans certains pays, les enfants aident souvent à l'atelier ou dans un petit commerce, acquérant ainsi avec le temps les compétences d'un professionnel. Ailleurs, des adolescents travaillent quelques heures par semaine pour se faire de l'argent de poche. De l'avis du Fonds des Nations unies pour l'enfance, ce genre de travail est bénéfique, renforçant ou favorisant le développement physique, mental, spirituel, moral ou social de l'enfant sans compromettre sa scolarité, ses loisirs et son repos.

C'est une autre réalité que désigne l'expression « travail des enfants ». On parle de ces enfants qui travaillent de longues heures pour des salaires de misère, souvent dans des conditions dangereuses pour la santé. Ce type de travail « est manifestement destructeur ou synonyme d'exploitation ». Car l'exploitation des enfants comme prostitués n'est pas acceptable en quelque circonstance que ce soit. La même chose est vraie du « travail des enfants en servitude », expression employée largement pour désigner la mise en esclavage de fait des enfants pour rembourser les dettes contractées par leurs parents ou leurs grands-parents. Et également des industries connues pour les graves risques qu'elles présentent pour la santé et la sécurité. On ne saurait tolérer que des enfants, quels qu'ils soient, puissent être employés à ces travaux dangereux (UNICEF 1997).

La plupart des enfants qui travaillent sont des domestiques, qu'on a qualifiés d'enfants « les plus oubliés du monde ». Le travail de maison n'est pas forcément dangereux, mais il l'est souvent. Les enfants placés en servitude domestique sont souvent mal payés, si tant est qu'ils le soient. Leurs conditions de travail dépendent entièrement des caprices de leur maître. Les petits domestiques sont privés d'affection, d'école, de jeu et d'activités sociales. Qui plus est, ils sont exposés à la violence physique et aux agressions sexuelles. Une autre forme est l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. On estime que, chaque année dans le monde, au moins un million de jeunes filles tombent par naïveté dans les griffes de proxénètes. Les garçons aussi sont souvent exploités. Par les dommages physiques et affectifs qu'elle inflige – sans parler de l'infection par le VIH –, cette exploitation est l'une des formes de travail des enfants les plus dangereuses (Unicef 2002, 2003).

Un fort pourcentage d'enfants exercent divers métiers qui sont la vente, la mécanique, la soudure, la restauration. Certains sont à des tâches que l'on jugerait trop dangereuses pour des adultes. Beaucoup souffrent de tuberculose, de bronchite ou d'asthme. Des milliers d'autres enfants ont fait de la rue leur lieu de travail. Ils exercent des petits commerces comme activités productrices. De nombreux enfants travaillent dans les marchés, dépôts, terminus de bus. Le petit commerce fixe ou ambulante vient largement en tête, ils sont des milliers à proposer des sachets d'eau et divers produits dans les lieux publics. Environ 52 petits métiers ont été identifiés : Petit commerce (vente à la sauvette des petits articles, de l'eau ; vente dans les kiosques et placards) ; Prestations de service (chargement de bus ; portage des colis et bagages ; lavage des voitures ; démarcheurs ; vidangeurs des latrines ; domestiques ; prostitution ; serveurs dans les bars et restaurants) ; Artisanat (cordonniers

ambulants ; cireurs des chaussures ; souffleurs dans les ateliers de fabriques de marmites, de bijouterie, de tôlerie ; apprentis dans les ateliers de menuiserie/maçonnerie, de mécanique, d'électricité, de plomberie, de vulcanisation, de sculpture, de vannerie ou de poterie) ou les loisirs (animateurs des radio-matanga ; danseurs, chanteurs ; disco joker).

Les enfants sont souvent amenés à mettre en œuvre la stratégie consistant à mener plusieurs activités à la fois. Ils sont tantôt cireurs, porteurs, vendeurs, serveurs, mendiants, tantôt shayeurs (commerçants ambulants), fouilleurs de poubelles, ramasseurs d'ordures, laveurs ou gardiens de voiture ou tout simplement domestique ou apprentis. Dans le processus du travail des enfants, le secteur informel intervient comme stratégie de lutte contre la pauvreté, phénomène crucial qui menace la stabilité du pays et surtout son développement durable.

Situation de construction sociale

Le travail des enfants constitue une nouvelle approche dans les sciences sociales, permettant de rendre compte des processus de positionnement social, d'appropriation fictive et de production des biens de services à l'œuvre. L'état de vulnérabilité de pauvreté et d'exclusion des enfants sensés développer des stratégies de survie, incite à y réfléchir. La précarité des conditions de travail des enfants s'explique par l'absence de consensus sur le volume du travail, l'inadaptation des contrats, l'âge minimum d'admissibilité au travail et les types d'activités appropriées.

Certains enfants travaillent plus de 12 heures par jour, alors que la durée journalière de travail est de 8 heures pour les adultes. Les filles font beaucoup plus de l'aide familiale extérieure (commerce) et elles ne perçoivent qu'un repas en compensation. Ces enfants subissent des conditions d'exploitation extrême et ne bénéficient d'aucun encadrement, d'aucune aide psychologique ou matériel et pire encore d'aucune protection sociale.

Le rôle des enfants dans les transformations sociales et le développement économique est parfois interprété dans le sens de victimisation de l'enfant. C'est dans ce cadre qu'il convient de parler de « l'exploitation » en adoptant une vision marxiste qui renvoie à la confiscation d'un surtravail. Les activités que les enfants entreprennent qu'elles soient légales ou marginales, répondent à la culture de rue. La rue constitue dans le processus du travail des enfants, l'espace où s'opérationnalise et se développe de nombreux problèmes vécus (maladie, violence, prostitution, décrochage scolaire...). Elle est aussi un espace de travail, de vie, de bien-être et de développement (sociabilité, apprentissage, socialisation et affiliation diverses).

Le travail expose les enfants à divers dangers tant pour la santé et le développement psychique. On note la consommation abusive de drogues et de stupéfiants, l'exposition des enfants à divers produits toxiques, la contravention de la loi et les conditions pénibles du travail. Les enfants ne cotisent à aucun fonds de retraite et n'appartiennent à aucun syndicat. Les congés sont inconnus, ils sont mal payés, la sécurité sociale hors de propos, etc.

La conséquence du phénomène du travail des enfants est que des dizaines de millions d'enfants sont exposés à de grands dangers. Ces dangers peuvent venir de la nature du travail ou des conditions dans lesquelles il est accompli. Les accidents du travail sont plus graves chez les enfants et les adolescents que chez les adultes. Tout d'abord parce que l'anatomie d'un enfant diffère de celle d'un adulte ; son bassin et sa colonne vertébrale peuvent facilement se déformer s'il porte du lourd. Ensuite parce qu'un enfant est plus vulnérable qu'un adulte aux radiations et aux substances chimiques toxiques. Les risques de maladies professionnelles, les troubles de croissance peuvent altérer les capacités physiques et mentales de l'enfant durant toute sa vie active. En effet, les maladies contractées par les enfants dans le cadre du travail sont nombreuses : paludisme, céphalées, maux de tête, crise de nerf, fièvre, diarrhées ou dysenterie, carie dentaire, gale, plaie, teigne, maux de côtes, rhume, toux, épilepsie, hémorroïde, vertiges, varicelle, hernie, angine, courbatures, oreillons, fièvre jaune, colopathie, appendicite, anémie, etc. De plus, les enfants ne sont pas physiquement aptes à supporter de longues heures d'un travail épuisant et monotone qui est très souvent leur lot. Enfin, la plupart des enfants n'ont pas conscience du danger et ne savent pas grand-chose des précautions à respecter.

La jeune fille, dans le processus du travail est exposée et s'expose. Dans le domaine musical, par exemple, la jeune fille est exposée sur la scène musicale comme une marchandise, dressant la victime sur le chemin de la prostitution avec le risque évident de la contamination et la propagation du VIH/SIDA.

Dans la domesticité, il s'établit très souvent un type de relation d'exploitation masquée par un paternalisme mal défini. La fille ainsi engagée n'a pas de tâche précise à accomplir, répond à la demande comme tout enfant le ferait dans sa famille et même au-delà et fait face aux mille et un besoins de son employeur : ménage, gardiennage, courses au marché, etc. Il y a une sorte de domestication des rapports de travail avec toutes les conséquences y afférentes. Il ressort que la jeune fille est opprimée par une double exploitation : au niveau de ses employeurs (travail sous-rémunéré, mal défini, non respect des heures de travail légales, manque d'un contrat de travail établi en bonne et due forme sous prétexte de sa minorité, maltraitance, simulacre d'adoption, etc.), et au niveau de ses parents (usurpation quelquefois du droit de jouir de son salaire). La domesticité est aussi un facteur favorisant les abus sexuels de toute sorte.

Cette situation précaire dans laquelle travaillent les enfants pose le problème de protection des enfants et de respect des chartes et conventions ratifiées au niveau national et international par le Congo Brazzaville.

Les effets de l'exploitation sur le développement psychologique, affectif et intellectuel des victimes sont graves eux aussi. Les enfants sont privés d'affection. Coups, insultes, privations punitives de nourriture et agressions sexuelles sont très fréquents. Ainsi la plupart des enfants qui travaillent sont condamnés à connaître toute leur vie pauvreté, malheur, maladie, analphabétisme et échec social.

En outre lorsqu'un enfant donne sa confiance, il la donne entièrement, sans réserve. Si donc cette confiance est trahie, les répercussions sur le jeune esprit sans

défiance sont terribles. Des personnes et des lieux autrefois synonymes de sécurité ou de soutien sont devenus sources de danger et de crainte. Le monde de l'enfant est de moins en moins prévisible et maîtrisable (Kelly 1997).

Conséquence de ces actes horribles, dont beaucoup se commettent pendant des années, certains enfants grandissent avec des difficultés relationnelles et psychiques qu'ils gardent à l'âge adulte. Si l'enfant reste tant meurtri une fois sa confiance trahie, c'est parce qu'on a profité de lui pour la raison qu'il est un enfant. Cependant, beaucoup d'enfants agressés sexuellement n'en parlent jamais, réaction que les pervers escomptent bien. Ces dernières années, de plus en plus de cas de maltraitance d'enfants sont signalés partout dans le monde, de sorte qu'aujourd'hui l'accumulation est telle qu'on ne peut pas nier ou ignorer les faits. Dans ce contexte vouloir éradiquer le phénomène de l'exploitation des enfants, c'est s'attaquer à un géant.

Stratégies de survie ou de débrouille des enfants

Niveaux de survie et zones d'action

On entend par stratégie de survie, toute activité, qui vise à renforcer le pouvoir d'achat et à lutter contre la misère. Cette dernière est un des principaux facteurs de désintégration des familles. Ces stratégies sont un palliatif à un ordre socio-économique défaillant. Toutes les activités liées à la débrouille font partie de ces nouveaux canaux de repositionnement et de survie. La notion de stratégies de survie s'applique à des populations très défavorisées. Elle intervient comme réponse à la compréhension et à l'interprétation des conditions d'existence des couches marginales ou exclues des progrès économiques.

C'est dans ce cadre de manque que le travail apparaît comme mode de recomposition des équilibres sociaux. Dans cette trajectoire, les enfants qui se lancent dans le processus du travail cherchent des moyens d'assurer leur subsistance ou d'atténuer leur condition de vie. (Schoemaker 1987). Les stratégies économiques consistent à maximiser le nombre de personnes qui participent aux activités rentables de l'unité domestique. Elles dépendent des facteurs démographiques, aussi bien de tout un ensemble de mouvements sociaux qui interagissent entre eux, impliquant d'autres dimensions et indicateurs sociologiques. Misère et survie apparaissent comme un couple difficile à départager dans les villes congolaises. Il découle de cette adresse que la jeunesse est, de plein pied dans les activités de survie à cause du contexte social dans lequel elle évolue. Les différentes stratégies servent dans le réaménagement des fonctions à l'intérieur des communautés (Duque et Pastrana 1973:177).

Pour faire face à la crise généralisée, il se dessine des espaces de repositionnement qui permettent aux exclus sociaux de survivre. La participation économique de chaque membre de l'unité familiale semble nécessaire. La socialisation par le travail dénote une certaine vision des choses. Le travail des enfants apparaît donc comme un signe de responsabilité, de discipline et d'honnêteté de la part de l'enfant. La survie des enfants par l'exercice des métiers précaires apparaît sans conteste dans les villes congolaises. En proie au dénuement profond, les enfants dont l'âge oscille

entre 7 et 18 ans se trouvent être condamnés à pratiquer les petits métiers susmentionnés qui, sans doute, ne procure pas grand-chose à sa victime si ce n'est l'apaisement journalier de la famine. La maturité sociale des enfants qui ne dépend pas nécessairement de l'âge est la condition sine qua non de leur insertion sociale.

D'après les enfants enquêtés à Brazzaville, ils se considèrent matures et socialement disposés à participer aux activités économiques qui leur permettent de survivre. La manière la plus commune pour gagner de l'argent est mendier, vendre, porter, voler, nettoyer, laver ou ramasser. Pour de nombreuses filles, se prostituer ou servir sont des verbes courants. Et pourtant, ces enfants appartiennent à la tranche d'âge de 8 à 17 ans. Les enfants travailleurs sont très actifs dans l'économie informelle. Leurs activités échappent au paiement des impôts (TVA, revenus, etc.), des charges sociales, ou au respect des législations. Ils sont parfois dans les activités mafieuses mettant en place des réseaux mafieux dans le cadre de la criminalisation même de l'État telles la contrebande, la contrefaçon, la corruption ou le recel de biens volés, le trafic de drogue, la prostitution, etc. L'émergence de cette nouvelle forme de capitalisme tend à prendre en ligne de compte les aspirations de toute une population paupérisée.

Les jeunes filles sont de plus en plus nombreuses dans le marché du travail. Certaines sont utilisées dans l'économie domestique des foyers et ménages. L'assistance ménagère s'est progressivement estompée pour devenir une opportunité économique ouverte à cette catégorie sociale. D'autres sont danseuses dans les orchestres, petites bonnes, vendeuses ou encore comme petites « londoniennes » dans la prostitution, la production pornographique et autres abus sexuels.

Opportunités et contributions économiques

Au Congo Brazzaville, face à la déconfiture et à la désertion des pouvoirs publics, le secteur informel a pris une importance considérable dans les milieux économiques. Les différentes activités de ce secteur jouent un rôle dynamique dans l'économie du fait de leur caractère rentable, productif et créatif. La contribution du secteur informel au PIB de l'économie non observée du pays est de 40 pour cent environ. La survie des populations entières en découle.

Même si aujourd'hui de nombreuses campagnes médiatiques sont menées dans le sens de la protection des enfants ou de la lutte contre l'exploitation des enfants dans le processus du travail, la problématique du travail des enfants dans les villes congolaises reste d'actualité. Elle suscite un intérêt croissant à cause des enjeux économiques et sociaux qui entourent la dynamique du travail. Les enfants dans de nombreuses familles pauvres sont considérés comme des travailleurs actifs, porteurs de stratégies de survie d'insertion et de changement. Dans la plupart du temps, les revenus obtenus par les enfants sont journaliers ou mensuels. Les revenus journaliers peuvent varier entre 500 et 10 000 F CFA selon les activités, les lieux ou points de stationnement et les périodes. Pour les enfants travaillant sous la direction des patrons, les revenus mensuels sont très loin du SMIG officiel (50 000 F CFA). Les enfants gagnent entre 5 000 et 15 000 F CFA. Pour les petites bonnes le revenu

varie en fonction du volume horaire. Les salaires attribués sont de l'ordre de 7 000 à 25 000 F CFA. L'argent payé à la jeune fille n'est toujours pas considéré comme un véritable « salaire », mais plutôt comme une gratification, une récompense pour l'encourager dans ses efforts. Les « tuteurs » estiment qu'ils doivent trouver leur propre gratification aux efforts qu'ils consentent pour guider et protéger, former et contrôler la jeune fille sous leur autorité. Dès lors, les parents sont reconnaissants envers ceux qui d'une part les soulagent de leurs responsabilités et d'autre part leur permettent d'avoir de quoi se nourrir, résolvant de ce fait le problème de la socialisation de leur fille.

Les revenus du travail des enfants sont utilisés pour la survie. Les enfants ont tendance à assouvir les besoins élémentaires et des instincts de débrouillardise. Ce qui constitue parfois de supports pour de nombreuses familles. L'épargne vise à réaliser des projets pour l'amélioration des conditions de vie ; l'assistance aux parents ; l'achat des fournitures scolaires. Cette micro-économie se manifeste par la multiplication des fonctions productrices et renforce le rôle de l'enfant dans la reproduction sociale. Les bénéfices moyens réalisés mensuellement par plusieurs acteurs de l'informel confirment que ceux-ci vivent de leurs revenus. Ces revenus quoi que insuffisants sont utilisés pour la survie. Le niveau de profit et la valeur de ce travail demeurent précieux dans le contexte de précarité économique.

La revalorisation des stratégies de survie constitue aujourd'hui une nouvelle approche permettant de rendre compte des processus de positionnement social, de production et d'appropriation fictive des populations marginalisées. Ces stratégies dans le cas du Congo Brazzaville reflètent les imprécisions, les tensions dynamiques et les contradictions des processus d'intégration sociale des enfants dans une société qui connaît des mutations importantes. Au bout de compte, la participation des enfants dans la gestion familiale fait du travail un moyen de développer des sociabilités et des réseaux de survie des acteurs sociaux. Les différentes stratégies de survie développées influent sur les statuts et rôles attribués aux enfants dans la société congolaise.

Rôle et place de l'État et des législations au Congo Brazzaville

Le travail des enfants est un nouveau fléau social qui mérite d'être analysé par la communauté des chercheurs africains en Sciences sociales. Les stratégies de survie des enfants travailleurs s'inscrivent dans une vision diachronique et synchronique. Des solutions irréfléchies et non structurelles axées unilatéralement sur l'abolition immédiate du travail des enfants existent.

Conventions relatives au travail des enfants

Évolution historique des textes relatifs aux droits de l'enfant

Dans plusieurs sociétés, l'enfant a une place importante dans la famille, et pas seulement l'avenir de l'enfant, son futur établissement, mais sa présence et son existence nue. (Donzelot 1977:15). Dès lors, la protection de l'enfant apparaît nécessaire. Il

apparaît clairement que vouloir le meilleur pour l'enfant, c'est aussi chercher à éradiquer le pire. Il a besoin d'être protégé et soigné pour éviter que le monde puisse le détruire. Mais ce monde aussi a besoin d'une protection qui l'empêche d'être dévasté et détruit par la vague de nouveaux venus qui déferle sur lui à chaque nouvelle génération (Arent 1972:239-240).

Il est de plus en plus reconnu aujourd'hui que la grande nouveauté du XXe siècle est l'apparition des droits de l'enfant. En Occident, le droit à la protection concerne la création des tribunaux pour enfant (1912), la suppression de l'incarcération (1935), la création du juge des enfants (1945) et la protection judiciaire (1958). Ces droits avaient fait l'objet d'une Déclaration des droits de l'enfant, par l'ONU en 1959.

La Convention internationale sur les droits de l'enfant adoptée en 1989 a été saluée par une surenchère emphatique dans les discours politiques de tout bord : il faut tout faire pour l'enfance. Cette Convention, tout en réaffirmant le droit à une protection, ajoute le droit aux libertés d'opinion, d'expression, de pensée, de conscience, de religion, d'association. Ce qui s'inscrit comme une pression sociale face à l'utilisation de l'enfant comme moyen de compréhension narcissique. Au terme d'une lecture attentive des 54 articles de la Convention, il convient de noter que tous les articles se valent et sont importants. Dans le domaine qui nous concerne, notamment le travail des enfants, la Convention mentionne la protection de l'enfant contre l'exploitation économique (Art.32) et sexuelle (Art.34), vente, trafic et enlèvement des enfants (Art.35). L'article 32 insiste sur la nécessité de protéger l'enfant contre les travaux forcés, dangereux et à hauts risque (industries, mines, etc.).

Au regard de cette Déclaration, de nombreux textes, influencés par le BIT et l'OMC ont été ratifiés. Les protocoles additionnels ont concerné la Résolution portant sur l'élimination des pires formes du travail des enfants de 1996, la Déclaration des principes fondamentaux du droit au travail de 1998 et à la Convention 182 en 1999.

Dilemmes développementaux et intervention des conventions internationales

Les différentes conventions internationales, notamment la Convention sur les droits de l'enfant et la Convention 182 mettent un accent particulier sur l'éradication des pires formes d'exploitation de l'enfant dans le processus du travail. Ce qui n'est d'ailleurs pas synonyme de mettre fin au travail des enfants. Il convient dans certaines conditions d'évaluer les coûts économiques de l'implication des enfants dans le marché du travail.

La Convention 182 stipule l'interdiction de recrutement d'un enfant de moins de 18 ans (Art.2), les pratiques de nouvelles formes d'esclavage comme le trafic des enfants, les recrutements forcés dans les conflits armés, la pornographie et la prostitution (Art.3). Nombreux sont les pays qui ratifient les conventions sans pouvoir les appliquer. On peut dès lors se demander quelles sont les obligations et motivations de ces textes internationaux sur la résolution des fléaux comme le travail des enfants. Le problème de base demeure sans doute l'occidentalisation des textes qui

ne tiennent pas toujours compte des réalités sociales, culturelles, économiques ou politiques des pays africains.

L'influence des experts de l'OIT, des partenaires au développement et des bailleurs de fonds internationaux font faire certaines choses aux États africains. Aujourd'hui, les obstacles à l'applicabilité des Conventions internationales constituent des dilemmes dans le milieu des académiciens en Sciences sociales. La standardisation des normes internationales, la revalorisation des procédures de ratification des textes et la socialisation des enfants doivent constituer des éléments d'une nouvelle problématique. Si les lois internationales sont manipulées par les grandes puissances, il en est de même pour les protocoles additionnels et législations nationales qui remettent en cause le rôle des États. L'implication des ONG et des Institutions comme l'UNICEF dans la vulgarisation des idéaux visant la protection des enfants est d'un grand intérêt.

Législations nationales et politiques mises en œuvre

Il est encourageant de savoir que le travail des enfants est maintenant reconnu comme un problème mondial. Des initiatives telles que le congrès de Stockholm sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, où 130 pays étaient représentés, ont contribué à attirer l'attention sur ce fléau. Par ailleurs, des pays légifèrent à présent contre le tourisme sexuel et la pornographie infantile. Certains même fichent les pédophiles connus et restreignent leurs possibilités de contacts avec des enfants. Il y a ceux aussi qui s'efforcent d'améliorer la vie des enfants en élaborant une législation de protection de l'enfance. Ceux enfin – pays ou personnes – qui boycottent les produits fabriqués par des enfants. On ne peut évidemment que saluer de tels efforts pour faire disparaître l'exploitation des enfants, mais il faut être réaliste et reconnaître que le phénomène est enraciné profondément dans la société humaine. Il serait naïf de penser qu'une solution aussi simple que l'élaboration de nouvelles lois offrira une protection totale aux enfants. Alors qu'on a déjà voté bien des lois, le problème perdure. Le fait qu'il faille protéger par un impressionnant arsenal législatif le droit naturel à avoir une enfance est en soi une mise en accusation des adultes crapuleux du monde.

Les lois ne protègent pas les enfants de façon absolue. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les résultats de la formidable législation qu'est, par exemple, la Convention des droits de l'enfant, dont beaucoup d'États sont signataires. Or, on sait avec certitude que bon nombre de ces États, écrasés sous des contraintes économiques, ne font pas assez pour enrayer l'exploitation de leurs jeunes citoyens. La maltraitance des enfants demeure un problème international majeur.

Au Congo Brazzaville, les textes régissant le travail des enfants ne relèvent pas du hasard. Ils sont le résultat des Conventions et Chartes internationales. Les principales règles de loi sur l'âge minimum d'admissibilité au travail, le salaire, la durée du travail et le congé ne sont inscrites nulle part et font l'objet de polémique.

Étant donné que les enfants ont des aspirations professionnelles, ils sont donc disposés à apprendre un métier. Le système éducatif devrait tenir compte de leurs

aspirations en diversifiant les possibilités éducatives par l'apprentissage des métiers adaptés aux besoins pratiques des enfants. Il convient aussi que la famille et l'État puissent orienter les enfants en tenant compte de leur prédisposition naturelle. Il convient de développer des programmes qui aboutissent non peut-être à éradiquer le travail des enfants, mais l'exploitation des enfants.

La question de l'enfance au Congo préoccupe aussi bien les pouvoirs publics que les associations et organisations non gouvernementales qui mettent en œuvre plusieurs stratégies. Au niveau gouvernemental, deux structures s'occupent de l'enfance en difficulté. Ce sont : l'Administration pénitentiaire et la Direction générale des Affaires sociales.

L'Administration pénitentiaire, relève du Ministère de la Justice (Direction de la Protection de l'Enfance et Direction de l'Éducation surveillée) et a pour mission d'assurer l'instruction des jeunes délinquants, la réinsertion sociale, la protection et l'assistance éducative des délinquants mineurs ou en danger moral. De nombreux enfants qui échappent à tout contrôle parental ou familial et social, intègrent difficilement ces structures. Ce qui développe les activités multiples des enfants dans les villes congolaises.

La Direction générale des Affaires sociales, placée sous la tutelle du Ministère de la Santé, de la Solidarité et de l'Action humanitaire se préoccupe aussi de la question de l'enfance difficile. Mais elle est actuellement marquée par des difficultés liées au manque de moyens financiers et de ressources humaines qualifiées. En somme, au niveau gouvernemental, le problème du travail des enfants reste entier. Les initiatives communautaires sont développées par des ONG et associations locales avec l'appui des bailleurs de fonds extérieurs et des institutions internationales. Elles comprennent principalement l'éducation des enfants. Dans les foyers, les stratégies consistent à l'assistance des enfants (alimentaire, soins médicaux, etc.), avec pour finalité leur réinsertion familiale, scolaire et professionnelle (placement en apprentissage chez les artisans).

L'encadrement et le soutien psychoaffectif sont ponctuels dans certains foyers (Père David, Don Bosco, la Maison de l'espoir, AMURT, le Centre Père Jarot, le Centre d'accueil Ndouenga, etc.). Ces structures accueillent, hébergent et assistent très souvent enfants orphelins, abandonnés ou en détresse. Ce qui ne règle pas le problème de survie des enfants qui vivent avec ou sans parents. La plupart de ces structures sont confrontées aux nombreux problèmes qui limitent leurs interventions : faiblesse et insuffisance des ressources financières et matérielles ; faible participation, insuffisance quantitative et qualitative des spécialistes ; extrême mobilité des enfants ; manque de coordination et de politiques conséquentes en matière du travail des enfants, etc.

La politique actuelle n'encourage pas les maisons ou les institutions d'accueil. Il existe un certain nombre de structures publiques et privées (Médecins d'Afrique) qui interviennent en matière d'aide auprès des orphelins et des enfants vulnérables. Quelques difficultés d'intervention ont été identifiées parmi lesquelles :

- le manque de moyens financiers et matériels qui entrave le développement de leurs actions ;
- le manque du professionnalisme et de formation du personnel, en particulier dans le domaine des compétences sociales et éducatives. Les intervenants auprès des enfants sont peu qualifiés, « formés » sur le tas. La plupart sont des bénévoles tout juste indemnisés pour leur transport, ce qui ne permet aux structures de capitaliser de l'expertise ;
- un travail de réseau peu développé, qui ne permet pas de miser sur la complémentarité et le renforcement mutuel et d'obtenir des économies d'échelle ;
- les conséquences matérielles et psychologiques de la guerre (dégâts matériels désorganisation des dispositifs de soutien, disparition totale des initiatives qui fonctionnaient avant la guerre).

Les approches de solution sur le travail des enfants doivent intégrer une vision systémique, pour obtenir une synergie des efforts dans l'orientation et l'encadrement des enfants. Ces approches impliquent toutes les institutions sociales : la famille, l'école, l'État, églises et autres organisations communautaires. Pour y parvenir il faut des stratégies d'intervention visant à promouvoir un développement humain durable dans lequel ressort de façon explicite la volonté d'assurer et de garantir les droits fondamentaux des enfants. La résorption du phénomène complexe du travail des enfants suppose que des spécialistes de l'enfance soient mobilisés pour questionner ces enfants-travailleurs et pour les orienter plus efficacement qu'ils ne le sont aujourd'hui. Nous pensons qu'il est difficile d'éradiquer le travail de l'enfant, mais ce qui convient de faire, c'est d'assainir les conditions de travail, de faire converger la nécessité de travailler, l'éthique professionnelle et le cadre éthique adéquat. Cette réglementation devrait fixer un certain nombre de principes : l'âge minimal, les conditions de travail, les salaires, etc.

Les stratégies à mettre en œuvre pour lutter contre l'exploitation des enfants dans le processus du travail doivent consister à :

- ouvrir l'accès aux opportunités d'emplois à tous en multipliant les investissements intérieurs capables de créer des effets d'entraînement ;
- assurer l'applicabilité des traités internationaux ratifiés, à l'instar de la Convention des Nations Unies du 20 novembre 1989 sur les Droits de l'Enfant et la Charte Africaine de 1990 relative au Droit et au Bien-Être de l'Enfant ;
- identifier les secteurs dans lesquels œuvrent le plus souvent les enfants, ce qui est difficilement évaluable aujourd'hui ; valoriser certaines activités actuellement exercées par les enfants en développant leur esprit d'entreprise ;
- promouvoir l'éducation à la vie familiale à l'école, dans les familles, dans les églises, dans les quartiers au moyen des campagnes d'Information-Éducation-Communication afin de sensibiliser les parents actuels et potentiels sur les responsabilités parentales vis-à-vis des enfants. Ce qui contribuera ainsi à diffuser la Convention relative aux Droits de l'Enfant ;
- mettre en place un système d'orientation scolaire tenant compte des aspirations et prédispositions personnelles des enfants. À côté de l'école actuelle qui

n'offre pas d'autres perspectives pour l'enfant qui ne s'y adapte pas, l'école des métiers par l'approche atelier d'apprentissage pourrait bien associer le besoin d'alphabétisation aux possibilités de réalisation sociale de l'enfant. Une revalorisation de l'école professionnelle est indispensable.

Conclusion

La problématique du travail des enfants au Congo Brazzaville doit être traitée à travers un processus pragmatique. La responsabilisation des États africains demeure au cœur de toutes les stratégies. Les organismes au développement et partenaires bilatéraux doivent soutenir les forces locales qui œuvrent à l'amélioration du bien-être des enfants. Le travail des enfants est une question complexe imbriquée dans la culture et l'économie d'une société. Le rôle de l'enfant dans la production sociale et la reproduction dans le cadre des relations de socialité et de survie ne doit pas être remis en jeu.

Références

- Association Panafricaine Thomas Sankara (2000), *Réinsertion sociale des enfants de la rue à Brazzaville*, Brazzaville: UNESCO Congo.
- Agnellis, S., 1986, *Les enfants de la rue l'autre visage de la ville*, Paris: Berger- Levraut.
- Arent, H., 1972, *La crise de la culture*, Paris: Gallimard.
- Banque Mondiale Congo, 2004, *Rapport d'enquête sur les orphelins de Moungali*, Brazzaville: BM.
- Bonnet, M., 1999, *Le travail des enfants. Terrain de lutte*, Lausanne 20, Cahiers Libres.
- Bonnet, M., 1992, « Le travail des enfants en Afrique », *Revue Internationale du Travail*, vol.732, 1993, n°3, BIT.
- Bureau International du Travail, 1998, *Éradiquer les pires formes de travail des enfants. Guide pour la mise en œuvre de la convention n°182 de l'OIT*.
- Celier, I., 2002, « Comment protéger les futurs orphelins », *Bulletin Transcriptase Sud* n°106, p. 49.
- Congo Brazzaville, 2000, *Rapport national sur le suivi du sommet mondial pour les enfants*, Décembre, Brazzaville.
- Danzelot, J., 1977, *La police des familles*, Paris: Minuit.
- Douma, J. B. et al, 2001, Les causes de mortalité des moins de 15 ans dans une ville africaine, cas de Pointe-Noire.
- Hunter, S., 1990, 'Orphans as a Window on the AIDS epidemic in Sub-Sahara Africa : Initial Results and Implication of Study in Uganda', *SOC.SCI.MED*, 31, pp 681-690
- Hunter, S. and Williamson, J., 2000, *Children on the Brink*, Executive Summary, USAID, pp. 1-10.
- Kabwebwe, A., 1997, *Enquête méthodologiques et statistiques sur le travail des enfants*, Genève: BIT.
- Kelly, C., 1998, *Child Abuse & Neglect*, UNICEF.
- Laberge, D., 2000, *L'errance urbaine*, Montréal: Multi monde.
- Lucchini, R., 1996, *Sociologie de survie*, Paris: PUF.

- Makave, V., Ani, C. and Grantham-McGregor, 2002, 'Psychological Well-being of Orphans in Dar El Salaam', *Acta paediatr*; 346, pp. 1907-1910.
- Massamba, H., 2002, *Le travail des enfants en milieu urbain au Congo*, Groupe de Recherche en Politique sociale (Grepolis). Brazzaville.
- Manier, B., 1999, *Le travail des enfants dans le monde*, Paris: La Découverte.
- Mendelievich., E., 1980, *Le travail des enfants*, BIT
- Michel., G., 1998, « Enfants de, à, dans la rue », in *Langage et culture des enfants de la rue*, Paris: Karthala.
- Mboussou, F., 2003, Situation des orphelins du VIH/Sida à Brazzaville in transcriptase n°111 Octobre.
- Médecins d'Afrique (2004), *Prise en charge des orphelins enfants vulnérables*. Brazzaville.
- Mukoyogo, C. M., Williamson, G., 1992, *Orphelins du SIDA : une perspective communautaire en Tanzanie*, Londres, Dar es Salam: Actionaid, AMREF, World in Need (Collection Stratégies pour l'Espoir n° 5), pp. 9-13. OMS, 2001, *Situation sanitaire au Congo*. Washington.
- Palloni, A. and Julée, Y., 1992, 'Some Aspects of the Social Context of HIV and its Effects on Women, Children and Families', *Population Bulletin of United Nations*, 33, pp. 64 – 87.
- PNUD, 2002, *Analyse de la situation des femmes et des enfants du Congo de 1970 à 2000*, Brazzaville.
- Tessier, S., 1998, *À la recherche des enfants des rues*, Paris: Karthala.
- Toto, J. P., 1999, « Déterminants économiques et socioculturels des enfants de la rue en Afrique : des développements méthodologiques récents » in, *La Population africaine au 21^e siècle*, Troisième conférence africaine de la population, Durban/Afrique du Sud, 6-10 Décembre, vol. 3, pp. 355-364.
- Toto, J. P., 1994, *Les enfants et les jeunes de la rue à Brazzaville*, Dakar: UEPA.
- UNICEF, 1997, *La situation des enfants dans le monde*. New York.
- UNICEF, 2000, *Enquête sur les enfants qui vivent et travaillent dans la rue à Brazzaville*.
- UNICEF-Congo, 2001, *Prise en charge des orphelins du SIDA à Brazzaville*.
- UNICEF-Congo, 2002, *Analyse de la situation des enfants et femmes du Congo*.
- UNICEF, 1992, *Analyse de la situation des enfants et des femmes au Congo*, Brazzaville.